



L'HISTOIRE

DES SALARIÉS PRIMÉS POUR LEUR DON DE RTT

Ce sont eux qui sont à l'origine d'une proposition de loi, adoptée en mai par le Sénat, qui permet à un salarié d'offrir des jours de repos à un collègue dont l'enfant est gravement malade. Les salariés de Badoit se sont vu décerner jeudi soir à Marseille un prix du jury lors de la première édition des Trophées caractères organisée par les mutuelles Solimut - en partenariat avec *Libération* -, qui récompensent des initiatives solidaires en entreprise. Tout est parti des 180 salariés d'une usine de Saint-Galmier (Loire) qui se sont mobilisés pour un de leurs collègues qui cherchait du temps pour accompagner les derniers instants de son fils malade. Ils lui ont donné anonymement cent soixante-dix jours de RTT qui ont permis au père de rester auprès de son fils. Puis, ils ont créé une association, «D'un papillon à une étoile», qui a milité pour un projet de loi encadrant le don de RTT entre salariés. Parmi les trois autres lauréats récompensés jeudi soir, les salariés de la société d'informatique Linkbynet pour leur idée d'«arrondi sur salaire». Chaque mois, ils reversent les centimes de leurs salaires au profit d'associations sélectionnées par les salariés. **A.S.**